

Communiqué de presse



Lons-le-Saunier, le 21 février 2019

Appel à projets « Mise en valeur des espaces pastoraux » dans le massif du Jura

Un appel à projets ouvrant droits à des aides pour la mise en valeur des espaces pastoraux est ouvert dans le cadre du Programme de Développement Rural de Franche-Comté du 21 janvier au 15 mai 2019.

Ce dispositif a vocation à soutenir la création et le maintien d'espaces pastoraux qui contribuent à la biodiversité et à la richesse paysagère et patrimoniale des massifs. L'aide au financement d'investissements matériels (clôtures, accès, citerne, chalets,...) facilitera le travail au quotidien de l'éleveur et participera à renforcer la conduite extensive des troupeaux.

Il est cofinancé par le Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura et la Région.

Objectifs :

- Améliorer les conditions d'exploitation et de travail afin de pérenniser l'activité agricole en zone pastorale.
- Garantir l'entretien des paysages et la préservation d'espaces naturels fragiles
- Privilégier le caractère multifonctionnel de la gestion pastorale (agriculture, tourisme et environnement)

Bénéficiaires * :

- Les associations foncières pastorales,
- Les groupements pastoraux,
- les agriculteurs, ainsi que les propriétaires d'estives,
- Les autres associations gestionnaires d'espaces pastoraux, d'alpages ou d'estives,
- Les collectivités et leurs groupements,
- Les groupements d'intérêt économique et environnemental
- Les établissements publics.

* communes appartenant au périmètre du Massif du Jura définis par décret 2004-69 du 16 janvier 2004

Types de travaux subventionnés :

- Remise en état ou construction neuve de loges et chalets à vocation pastorale à usage collectif ou privé (toiture, façade, ouvertures)
- Chemin d'accès au chalet à vocation pastorale,
- Travaux pour faciliter l'abreuvement des animaux, l'accès à la ressource en eau, sa protection et sa distribution
- Parcs de contention et de tri des animaux à usage collectif ou privé,
- Passages canadiens,
- Travaux de débroussaillage de réouverture,
- Création de clôtures fixes autour du périmètre des îlots de l'espace pastoral, justifiées par le diagnostic pastoral ou le plan de gestion intégrée,
- Opération unique de nivellement du sol (effacement d'un relief de surface) pour que l'entretien de la végétation le long des clôtures puisse être mécanisé par la suite,

- Les frais généraux liés aux coûts éligibles visés précédemment, au sens de l'Article 45.2.c du Règlement 1305/2013 du 17 décembre 2013, notamment les diagnostics pastoraux, les plans de gestion intégrée, les études de faisabilité, la maîtrise d'œuvre liée à l'opération.

Taux de subvention : 40 %

Si vous avez un projet et que vous souhaitez être accompagné dans le montage du dossier ou obtenir des informations, vous pouvez contacter :

Sylvie BOMBRUN (Brevet)
Chambre d'Agriculture du Jura
03.84.52.45.45
sylvie.bombrun@jura.chambagri.fr

Sabine HETIER
DDT du Jura
03.84.86.80.80
ddt-seref-bf@jura.gouv.fr

Les demandes devront être envoyées par courrier avant le mercredi 15 mai 2019 inclus (cachet de la poste faisant foi) à la DDT du Jura :

Direction départementale des territoires du Jura
4 rue du curé Marion – BP 50356
39015 Lons le Saunier Cedex

L'ensemble des documents nécessaires et les modalités de mise en œuvre sont disponibles ci-dessous :

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projet-2019-Mise-en-valeur>
<http://www.europe-bfc.eu/evenement/appel-a-projet-pastoralisme>

PRÉFECTURE DU JURA

8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :
consultez notre site internet
www.jura.gouv.fr, rubrique
« horaires »



@Prefet39